

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF610

présenté par

M. Lagleize, M. Barrot, M. Duvergé, Mme El Haïry, M. Laqhila, rapporteur M. Mattei et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.